



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



CADRE DE PROGRAMMATION PAYS

2017-2022



Préambule

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Gouvernement de la République du Gabon, représenté par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, Chargé du Programme Graine, ont procédé à la formulation d'un nouveau Cadre de Programmation Pays (CPP) pour la période 2017-2022. Cette initiative conjointe vise à renforcer l'engagement des parties concernées en vue d'améliorer de façon continue l'assistance de la FAO à l'Etat Gabonais en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En conformité avec le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PCNUAD) et les objectifs stratégiques de la FAO, le CPP reflète les points de convergence des orientations nationales contenues dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) en matière de développement du secteur agricole. Il permet une meilleure planification, coordination, synergie et harmonisation des interventions en vue d'atteindre, sur le quinquennat 2017-2022, des résultats significatifs devant contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations gabonaises et à «faire de l'agriculture un véritable levier de diversification de l'économie nationale », entre autres.

Ce document de coopération comporte des actions dans tous les domaines des sous-secteurs du développement agricole et rural et s'articule autour des trois axes prioritaires suivants : (i) Renforcement de la gouvernance institutionnelle et des capacités nationales ; (ii) Gestion durable des ressources naturelles et (iii) ; Développement des chaînes de valeurs durables dans l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture. La formulation du CPP a été l'occasion d'un dialogue constructif et inclusif entre le Gouvernement, les parties prenantes nationales et les partenaires au développement.

Le budget global du CPP est estimé à 7 500 000 USD. Les fonds disponibles sur le programme régulier du Bureau FAO Gabon sont 716 000 USD. Le solde de 6 784 000 USD devra être mobilisé auprès des sources de financements publiques et privées nationales, et des partenaires techniques et financiers, y compris la FAO.

Pour ce faire, le Gouvernement Gabonais et la FAO ont convenu de combiner leurs efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des produits attendus dans les trois domaines prioritaires du CPP.

A présent, il revient à chaque partie concernée de jouer pleinement son rôle pour atteindre les objectifs fixés par le CPP pour la période 2017-2022.

Pour le Gouvernement		Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	
Nom:	Yves-Fernand Manfoumbi	Nom:	Hélder Muteia
Titre:	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, Chargé du Programme Graine	Titre:	Représentant de la FAO au Gabon
Date:		Date:	

Table des matières

Sigles et abréviations	5
Introduction	6
I. Contexte et priorités nationales	6
II. Contribution et résultats attendus de la FAO	8
II.1 Domaine prioritaire 1	8
II.1.1 Domaine prioritaire 2	9
II.1.2 Domaine prioritaire 3	9
III. Mise en œuvre, suivi et compte rendu	10
Annexes	11
Annexe 1: Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2017- 2022	12
Priorité du Gouvernement 1	12
Priorité du Gouvernement 2	16
Priorité du Gouvernement 3	18
Annexe 2: Liens avec le système des Nations Unies	20
Annexe 3: Filière des projets du PCT dans les CPP	21

Sigles et abréviations

CPP	Cadre de programmation par pays.
MAEPG	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, Chargé de la mise en œuvre du Programme Graine.
MEFPE	Ministère de l'Economie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la Protection et de la Gestion Durable des Ecosystèmes.
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population, les représentants de la société civile et des organisations de producteurs.
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent.
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique.
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
SNV	Suivi, Notification et Vérification.

Introduction

Le présent Cadre de programmation par pays (CPP) établit trois domaines prioritaires au niveau de l'État afin de guider le partenariat avec la FAO et l'appui que l'Organisation fournit au Gouvernement du Gabon, en associant des pratiques optimales novatrices de niveau international et les normes mondiales à une expertise nationale et régionale pendant six années, soit de 2017 à 2022.

Il est le fruit d'une concertation et d'un accord avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, Chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE (MAEPG), le Ministère de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la Protection et de la Gestion Durable des Écosystèmes (MEFPE), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), les représentants de la société civile et des organisations de producteurs.

I. Contexte et priorités nationales

Le Gabon s'étend sur 267 667 Km². Sa population a été estimée, en 2013, à 1 802 728 habitants soit une densité moyenne de 6.7 habitants au km². Cette population est relativement jeune (37.3%) et fortement urbanisée (87%).

Avec l'exploitation de ses richesses minières et forestières, le pays dispose d'un revenu national brut par habitant de 9720 \$ en 2014 le classant dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure. Il présente paradoxalement des indicateurs sociaux peu conformes à son statut. La pauvreté est vécue, en 2012, par environ 30% de la population, essentiellement les ruraux et urbains vulnérables, tandis que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle modérée ou grave bien qu'en baisse par rapport à 1990 reste encore préoccupant. La malnutrition chronique affecte 17% des enfants de moins de cinq ans dont 11% sous la forme modérée et 6% sous la forme sévère. Elle est deux fois plus élevée en milieu rural (29%) qu'en milieu urbain (14%).

Malgré des potentialités importantes notamment des forêts couvrant 88% du territoire, des ressources en terres agricoles de plus de 2 millions d'ha, une façade maritime de plus 800 km et un réseau hydrographique continentale dense, le secteur agricole et rural est très peu exploité et ne contribue que de façon marginale au PIB (5%). Les productions agricoles, constituées essentiellement par les cultures vivrières (manioc, banane, taro et arachide) pour ne citer que les principales n'occupent que 3.5% des surfaces cultivables et, avec des rendements faibles, n'arrivent pas à couvrir les besoins alimentaires de base. Les cultures de rente, café et cacao sont en baisse continue. L'élevage des petits ruminants, des volailles et des porcins pratiqué dans les exploitations familiales des zones rurales, est confronté à la faiblesse des effectifs, aux risques épizootiques et aux problèmes d'approvisionnement en intrants notamment, vaccins, médicaments et aliments de bétail, qui ne lui permet pas d'exprimer ces potentialités.

La pêche maritime et continentale n'est que faiblement exploitée du fait de l'absence d'un armement industriel national et d'un secteur artisanal peu développé. Sur un potentiel de captures de plus de 200 000 tonnes annuelles, les prises ne sont que de 45 000 tonnes. L'aquaculture et principalement la pisciculture bien que anciennement installée dans le pays, souffre du manque d'appui technique et de soutien dans les infrastructures et dans la fourniture des intrants (alevins, aliments pour poissons).

La contribution relativement réduite de la foresterie à l'économie nationale résulte pour l'essentiel, de la faible valorisation, au niveau du pays, des produits ligneux et non ligneux. Malgré une politique affichée de développer une plus grande emprise du secteur privé dans les productions forestières, agricoles, animales et halieutiques, la création de moyennes et grandes entreprises est encore lente du

1. Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés
 2. Réseau des acteurs non étatiques du Gabon (RANEG) : Croissance Saine
 3. Fédération nationale des Coopératives agricoles du Gabon, et la coopérative FOMU REMBOU

fait d'un environnement des affaires relativement contraignant (manque d'infrastructures, mesures administratives et fiscales complexes et peu opérationnelles).

D'autres contraintes plus générales inhibent le développement du secteur agricole et rural, il s'agit, entre autres, du nombre de la population rurale et des emplois agricoles (235 440 habitants ruraux pas tous agricoles et 15708 emplois en 2016), du faible niveau de technicité et de l'organisation des acteurs, de l'accès aux financements ainsi qu'aux marchés agricoles et aux infrastructures, des investissements publics et des carences dans les domaines de la recherche et du conseil agricole et rural. La faible performance enregistrée dans le secteur engendre, avec les changements des habitudes alimentaires découlant de l'urbanisation, une forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur, une grande pauvreté rurale et un exode massif des jeunes.

Fort de ces constats, les pouvoirs publics ont élaboré depuis 2012, des politiques et stratégies dont l'objectif est de porter le pays vers l'émergence à l'horizon 2025 dont le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) constitue la première étape (2011-2016). Porté par trois piliers, le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services, le PSGE ambitionne de relever 3 défis majeurs, (i) accélérer la croissance et diversifier l'économie, (ii) réduire la pauvreté et les inégalités sociales et (iii) assurer une gestion durable des ressources naturelles.

Le plan opérationnel du Gabon Vert prévoit, sur une base durable, d'intervenir dans les écosystèmes agro-pastoraux, aquatiques et forestiers, à travers les 7 domaines de croissance, agriculture, élevage, pêche, aquaculture, bois, produits forestiers non ligneux et faune sauvage.

Le pays s'est doté, dans le cadre du processus du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), d'un programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) qui devait être la référence des interventions dans le secteur, pour la période 2014-2020.

Le MAEPG a élaboré, pour la période 2016 -2023, la Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole qui vise trois objectifs principaux: assurer la sécurité alimentaire par le développement des chaînes de valeurs; développer les produits agricoles d'exportation; et fournir des emplois et particulièrement aux femmes et aux jeunes grâce au développement des filières et au partenariat public privé. Avec l'appui de la FAO, il est en train de formuler une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les priorités nationales énoncées dans les documents susmentionnés se retrouvent dans les initiatives et priorités régionales, notamment l'intensification durable de la production agricole et la valorisation des filières en Afrique, retenues lors de la Conférence régionale de la FAO d'avril 2016. Elles s'alignent aussi sur deux des priorités de la FAO en Afrique centrale, notamment: (i) développer des chaînes de valeurs innovantes dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la forêt pour la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition (ii) appuyer la gestion et la valorisation durables des ressources naturelles.

4. Résultats du Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013

5. Données PNUD 2016

6. En 2013, 650 million de \$ importations alimentaires

II. Contribution et résultats attendus de la FAO

Se fondant sur les analyses précédentes et les consultations avec les parties prenantes nationales, trois domaines prioritaires ont été retenus pour les interventions de la FAO dans le cadre du CPP 2017-2022. Il s'agit: (i) du renforcement de la gouvernance institutionnelle et des capacités nationales, (ii) de la gestion durable des ressources naturelles et (iii) du développement des chaînes de valeurs durables dans l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture.

Ces priorités sont en cohérence avec trois des quatre domaines prioritaires adoptés par le PNUAD du Gabon 2018 - 2022, en cours de finalisation. Il s'agit: (i) de la croissance diversifiée, (ii) de la durabilité environnementale et la résilience, et (iii) du renforcement de la gouvernance.

II.1 Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la gouvernance institutionnelle et des capacités nationales

La gouvernance institutionnelle, en ses rapports avec le cadre juridique et les politiques régissant les ressources naturelles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un premier obstacle à la mise en œuvre du développement économique et social. En effet, malgré les efforts faits pour améliorer le cadre juridique, un certain nombre de textes relatifs au secteur agricole sont obsolètes, incomplets, et donc, d'une applicabilité réduite. Le code forestier de 2001 est en cours de révision mais devra être complété pour la partie réglementaire. Au plan des politiques, si le plan opérationnel du Gabon Vert de 2016, donne des orientations sectorielles, il reste que seul, le MAEPG a actualisé sa stratégie. Des stratégies et des plans de développement sont à élaborer ou à actualiser dans le domaine de l'élevage, des produits forestiers non ligneux, de la pêche et de l'aquaculture.

Par ailleurs, la conduite des politiques et des programmes par les structures publiques révèlent des insuffisances dans la disponibilité des données statistiques, des ressources humaines et des moyens financiers. Des faiblesses se retrouvent également au niveau de la capacité des acteurs, (les producteurs et leurs organisations, le secteur privé et la société civile). Le système de formation doit être repensé pour servir les ambitions du Gabon Vert.

Dans le cadre du cycle précédent du CPP, la FAO a fourni une assistance multiforme de renforcement des capacités des structures publiques, et en particulier dans la gestion, l'organisation en coopératives des acteurs de chaînes de valeurs agro-pastorales et en statistiques agricoles.

L'intervention de la FAO consistera à appuyer les structures publiques dans leurs efforts de révision et de mise à jour des textes réglementaires, d'amélioration des statistiques du secteur agricole et rural (agriculture, élevage, pêche et PFNL), d'appui à la finalisation du Plan national d'affectation des terres et pour un meilleur accès au foncier agricole, l'application des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers. Il s'agira, de renforcer les capacités nationales en ingénierie juridique, de gestion des politiques et des programmes, de prise en compte de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et d'appuyer les processus de révision et d'actualisation des politiques et stratégies sectorielles. La FAO poursuivra son assistance, en appuyant l'élaboration d'un plan directeur de la formation aux métiers du secteur agricole et rural, y incluse la pratique agricole dans les écoles primaires et secondaires (classes vertes), et l'institutionnalisation de l'approche Champs Ecoles Paysans dans le programme GRAINE et les projets bénéficiant du concours financier du FIDA, de la BAD et de la Banque Mondiale.

II.1.1 Domaine prioritaire 2 : Gestion durable des ressources naturelles

Le Gabon mise sur une gestion durable de ses ressources naturelles et veut gagner le pari de se développer sans détruire son capital naturel. Toutefois, cette gestion est confrontée à des problèmes dont certains sont communs à toutes les ressources, notamment la faible connaissance de celles-ci, le manque d'outils de gestion et de moyens techniques pour suivre et évaluer les effets induits par les changements climatiques et contribuer à leur atténuation, les mécanismes de financements peu opérationnels, l'absence de profits tirés des mécanismes financiers associés à l'environnement, et, enfin l'implication réduite des populations dans la gestion de ces ressources. Ces dernières sont soumises à toutes les formes d'exploitation illégale qui engendre des conflits liés à l'absence d'un Plan national d'affectation des terres. Par ailleurs, la destruction de l'habitat naturel de la faune par les activités anthropiques et la politique de protection qui accroît ses effectifs engendrent des conflits hommes / faune et également entre agriculteurs et détenteurs de bétail.

Avec l'assistance de la FAO, l'inventaire partiel des stocks halieutiques (sardinelles) a été réalisé en 2016. La FAO a aussi appuyé l'implantation des forêts communautaires et des activités de valorisation des PFNL et de la faune sauvage et entamé avec la coopération japonaise des travaux d'inventaire forestier qui ont malheureusement été interrompus.

L'assistance de la FAO portera dans le domaine de la foresterie, sur le développement des forêts communautaires, la gestion des conflits hommes faune et l'inventaire forestier multi-usage. Dans le domaine des ressources halieutiques, la FAO poursuivra l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries. Au plan pédologique, la cartographie des sols et la détermination de leur aptitude culturale seront réalisées. Dans le cadre de la biodiversité, la FAO apportera son concours au recensement des ressources zoo et phylogénétiques d'intérêt pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle appuiera aussi les mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques par la mise en œuvre des outils de gestion et contrôle, Suivi, Notification et Vérification (SNV).

II.1.2 Domaine prioritaire 3 : Développement des chaînes de valeurs durables dans l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture

Les chaînes de valeurs agricoles sont confrontées à des défis, notamment l'accroissement de leur contribution à la diversification de l'économie, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. Les contraintes ont été énoncées dans la partie relative au contexte du secteur.

La FAO intervient dans l'augmentation de l'efficacité des chaînes de valeurs agricoles, (banane plantain, manioc, horticulture urbaine et périurbaine, petit élevage, produits forestiers non ligneux et faune sauvage), au niveau de l'amélioration de la production, de la transformation des produits, du développement de l'entrepreneuriat local et de l'organisation coopérative. En vue de faciliter le transfert des technologies, la FAO appuie l'internalisation de l'approche Champs Ecoles Paysans.

Dans le cadre du présent CPP, l'intervention de la FAO portera sur la détermination de la table de composition alimentaire des produits locaux et la diffusion du guide alimentaire pour des régimes sains. Elle se rapportera sur la poursuite et l'expansion des actions dans les chaînes de valeurs précitées notamment l'organisation coopérative des producteurs et des acteurs des différents maillons des chaînes de valeurs, avec un accent particulier sur les femmes et jeunes et sur l'introduction de nouvelles telles que les céréales, les légumineuses, l'aquaculture rurale, urbaine et périurbaine. Elle collaborera avec les projets et programmes à financer, dans les forêts, par la Banque Mondiale et dans l'agriculture, l'élevage et la pêche et l'aquaculture par le FIDA et la BAD. Des collaborations seraient à rechercher auprès de l'Union Européenne dans les domaines de la promotion des chaînes de valeurs agro-pastorales et de l'élevage de la faune en « game ranching » dans les zones tampons des aires protégées.

III. Mise en œuvre, suivi et compte rendu

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions du CPP 2017-2022 sont estimées à 7500 000 dollars des E.U. Les fonds actuellement disponibles sont estimées, 716 000 dollars des E.U. Les fonds à rechercher sont évalués à 6 784 000 dollars des E.U. La stratégie conjointe (gouvernement et FAO) de mobilisation des ressources privilégiera, à côté du programme de coopération technique de la FAO, les contributions propres du Gabon et des partenaires techniques et financiers du pays.

Le CPP fera l'objet de partenariats aussi larges que possibles et s'inscrivant dans le droit fil des efforts conjoints du Gouvernement du Gabon et des partenaires de développement qui visent à améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide apportée. Le Gouvernement du Gabon et la FAO attendent avec intérêt la collaboration et l'appui de tous les partenaires concernés afin que la mise en œuvre du CPP puisse être menée à bien.

Tenant en compte les recommandations de l'évaluation du CPP 2012-2016, l'équipe pays de formulation du CPP sera érigée en comité chargé de l'orientation, du suivi de la mise en œuvre du CPP. À ce titre, il assurera les planifications et les revues annuelles, l'évaluation à mi-parcours et finale du CPP.

Il est possible d'adapter le CPP aux changements importants qui surviennent dans le contexte national en révisant le document selon que de besoin et quand cela est nécessaire.

ANNEXES



Annexe 1: Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2017- 2022

Priorité du Gouvernement 1 : Renforcement du cadre institutionnel et des capacités nationales

Résultante nationale 1: Amélioration de la gouvernance du secteur agricole Résultante liée au PNUAD: Renforcement de la gouvernance Priorité régionale: Intensification durable de la production agricole et valorisation des filières en Afrique		Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)			Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)	
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources		
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT
<p>Produit 1.1: Les structures nationales renforcées en ingénierie juridique révisent et actualisent les textes juridiques, régissant la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Réf. ODD : 12.2</p>	<p>En 2022, le PNAT est finalisé et mis en œuvre et au moins trois codes (agricole, forêt et eau) sont révisés ou complétés et mis en application. Réf. OS: 1.1.2. Les conditions d'accès aux terres et à leurs usages sont précisées Réf. OS: 1.1.2.</p>	500 000		310 000		190 000
						MEFPE, MAEPG, UE, BM, FAO

<p>Produit 1.2: Les politiques et stratégies sectorielles sont actualisées et prennent en compte les orientations du PSGE, notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de gestion des ressources naturelles</p> <p>Réf. ODD : 1.a</p>	<p>D'ici 2022, la politique nationale forestière, la stratégie nationale de valorisation des PFNL et le plan d'action sur l'utilisation de la faune sauvage par les populations autochtones et rurales sont mises en œuvre, suivies et évaluées</p> <p>Réf. OS : 2.2.1.</p> <p>D'ici 2022, les plans de développement de l'élevage, de la pêche et aquaculture élaborés et mis en œuvre, suivis et évalués.</p> <p>Réf. OS : 2.2.1.</p> <p>La stratégie nationale de développement des semences est élaborée et mise en œuvre</p> <p>Réf. OS : 2.2.1.</p> <p>D'ici 2018, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et le plan d'action sont mis en œuvre</p> <p>Réf. OS : 1.1.1.</p> <p>Résultats publiés. Les statistiques du secteur agricole et rural sont régulièrement mises à jour et en ligne.</p> <p>Réf. OS : 2.4.3</p>	<p>600 000</p>	<p>360 000</p>	<p>240 000</p>	<p>MEFPE, MAEPG UE, BM, FAO</p>
---	---	----------------	----------------	----------------	---------------------------------

<p>Produit 1.3 : Le plan directeur de la formation agricole et rural est élaboré, validé et mis en œuvre Réf. ODD : 2.3</p>	<p>Le plan directeur est élaboré de façon participative, validé et mis en application Réf. OS : 1.1.3 ; 2.1.3</p>	<p>300 000</p>	<p>395 000</p>	<p>150 000</p>	<p>150 000</p>	<p>FAO</p>
<p>Produit 1.4 : Les capacités nationales sont renforcées dans la gestion des politiques, des programmes et en statistiques Réf. ODD : 17.19</p>	<p>D'ici 2002, chaque province du pays dispose des ressources humaines collectant et diffusant auprès des populations locales des informations climatiques. Réf. OS: 1.1.1. D'ici 2022, les structures publiques auront élaboré et mis en œuvre au moins 5 projets et programmes et évalué deux politiques ou stratégies nationales dans les domaines du développement des chaînes de valeur et de la gestion des ressources naturelles Réf. OS : 4.2.1 D'ici 2022, le recensement général de l'élevage culture et de l'élevage aura été réalisé et ses</p>	<p>750 000</p>	<p>255 000</p>	<p>100 000</p>	<p>100 000</p>	<p>FAO BAD, FIDA, UE, MAEPG, MEFFE</p>

<p>Produit 1.5 : Les acteurs des différents segments des chaînes de valeurs sont organisés et formés aux pratiques innovantes de production, de transformation et de commercialisation par l'ap-proche Champs Ecoles Paysans Réf. ODD : 2.4</p> <p>Total des ressources nécessaires pour finan-cer la contribution de la FAO à la priorité du Gouvernement 1</p>	<p>D'ici 2022, au moins 50 coopératives sont struc-turées dans les chaînes de valeurs agricoles et activités connexes et 30 micro-entreprises in-terviennent dans les fi-lières PFNL. Réf. OS : 2.1.3 ; En 2022, 16500 mé-nages dont 60% dirigés par des femmes et des jeunes auront partici-pé à 330 CEP et adopté au moins 20 pratiques innovantes. Réf. OS : 2.1.1</p>	<p>600 000</p>	<p>600 000</p>	<p>600 000</p>	<p>1 675 000</p>	<p>395000</p>	<p>2 750000</p>	<p>680 000</p>	<p>FAO BAD, FIDA, UE, MAEPG, MEFPE</p>
<p>Considérations supplémentaires concernant l'assistance de la FAO:</p>									

Priorité du Gouvernement 2 : Gestion durable des ressources naturelles

Résultante nationale 2: Le Gabon se développe sans détruire ses ressources naturelles. Résultante liée au PNUAD: Durabilité environnementale et résilience Priorité régionale: Intensification durable de la production agricole et valorisation des filières en Afrique		Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)			Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)		
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources			
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT	
Produit 2.1: Les connaissances sur les ressources naturelles sont renforcées : Réf. ODD : 12.2	D'ici 2022, l'Inventaire forestier multi-usage (bois, faune et PFNL) est complété Réf. OS : 2.1.2 L'inventaire des stocks halieutiques est réalisé Réf. OS : 2.1.2 L'inventaire des ressources zoo-phytogénétiques est réalisé Réf. OS : 2.1.2 La cartographie des sols des zones agro-climatiques est réalisée et les vocations des sols sont déterminées Réf. OS : 2.1.2	400 000		300 000		100000	MEFPE, MAEPG, UE, BM, FAO

Produit 2.2: Les outils de gestion des écosystèmes sont élaborés et appliqués y compris les plans d'aménagement.	D'ici 2022, 10 plans d'aménagement des espaces agro-pastoraux, aquatiques et forestiers sont conçus et mis en application. Réf. OS : 2.1.2	600000	24 000	576 000			BM, MEFPE, UE, FAO
Produit 2.3: Les institutions mettent en œuvre les mécanismes de redevabilité environnementale et bénéficient des financements y associés. Réf. ODD : 12.2	D'ici 2022, les systèmes de suivi, notification et vérification sont appliqués dans 9 forêts hors parcs nationaux et 2 sites industriels. Réf. OS : 2.1.2.	400 000		400 000			UE, BM, FAO, BAD, Brésil
Produit 2.4 : Les communautés locales participent à la gestion durable des ressources forestières. Réf. ODD : 12.2	D'ici 2022, au moins 4 forêts sont gérées de façon durable par les communautés locales. Réf. OS : 2.2.3	500000		400 000		100000	MEFPE, MAEPG, UE, BM
Produit 2.5 : Les conflits hommes faune sont réduits dans les zones situées hors de parcs nationaux. Réf. ODD : 12.2	D'ici 2022, 5 plans d'action communautaires sont mis en œuvre pour réduire les conflits hommes faune. Réf. OS : 2.2.1	400 000		400 000			MEFPE, MAEPG, UE, BM, FIDA
Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité du Gouvernement 2		2 300 000	24 000	2 076 000		200 000	
Considérations supplémentaires concernant l'assistance de la FAO							

Priorité du Gouvernement 3 : Développement des chaînes de valeurs durables dans l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)			Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)	
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources		
Produit 3.1: Les acteurs organisés des chaînes de valeur ont accès aux facteurs de production grâce au partenariat public-privé et privé -privé Réf. ODD : 17.17	D'ici 2022, 80 partenariats sont noués entre les coopératives et les micro-entreprises d'une part, avec les partenaires publics privés, d'autre part, pour l'accès au financement et au capital productif Réf. OS : 3.1.1.	600 000	200 000	Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	150 000	MEFPE, MAEPG, UE, BM, BAD, FAO FIDA
				Coopération Sud-Sud et autres partenariats		
Produit 3.2: Les acteurs organisés adoptent une intensification durable qui accroît la production en quantité et qualité. Réf. ODD : 2.3	D'ici 2022 80 coopératives et micro-entreprises appliquent des bonnes pratiques intensives de production. Réf. OS : 2.1.1.	800 000	200 000	370 000	230 000	MEFPE, FIDA MAEPG, UE, BM

Résultante nationale 3: Des chaînes de valeurs clés (fruits et légumes, céréales, produits carnés, poissons et PFNL) sont développées, diversifiant l'économie nationale et assurent la sécurité alimentaire et nutritionnelle
 Résultante liée au PNUAD: D'ici 2022, Le Gabon a amorcé la diversification et la transformation structurelle et durable de son économie, développé des chaînes de valeurs, mis en place des systèmes productifs innovants et créé des emplois suffisants et viables au profit des jeunes et des femmes
 Priorité régionale: Intensification durable de la production agricole et valorisation des filières en Afrique

<p>Produit 3.3: Les acteurs organisés valorisent les productions, fabriquent les produits agroalimentaires respectueux des normes de sécurité sanitaire et de qualité, et accèdent aux marchés locaux, régionaux et internationaux. Réf. ODD : 2.1</p>	<p>D'ici 2022, 80 coopératives et micro, petites et moyens-entreprises (MPME) bénéficient du soutien de la FAO en matière de renforcement de capacité technique et de gestion, l'accès au financement et la promotion de l'investissement dans le secteur. Réf. OS : 2.1.3 ; 4.1.2 ; 4.2.1 ; 4.2.2 ; 4.2.3 ; 4.3.1 et 4.3.2.</p>	<p>500 000</p>	<p>97 000</p>	<p>303 000</p>	<p>100 000</p>	<p>MEFPE, FAO MAEPG, UE, BM, BAD</p>
<p>Produit 3.4 : Les chaînes de valeurs agricoles développent les emplois décents plus particulièrement pour les femmes et les jeunes. Réf. ODD : 8.6</p>	<p>D'ici 2022, Les coopératives et micro-entreprises procurent 1220 emplois décents dont 60% pour les femmes et les jeunes. Réf. OS : 3.2.1.</p>	<p>550 000</p>	<p>410 000</p>	<p>140 000</p>	<p>140 000</p>	<p>MEFPE, FIDA MAEPG, UE, BM, FAO, BAD</p>
<p>Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité du Gouvernement 3</p>		<p>2 450 000</p>	<p>297 000</p>	<p>1 533 000</p>	<p>620 000</p>	
<p>Considérations supplémentaires concernant l'assistance de la FAO</p>						

Annexe 2: Liens avec le système des Nations Unies

Le Système des Nations Unies au Gabon exécute le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2012- 2016. L'année 2017 est une année de prolongation du présent cycle et consolide la préparation du cycle 2018-2022.

L'UNDAF 2012-2016 couvrait six domaines de coopération : (i) le renforcement du système statistique national, (ii) l'appui à la vulgarisation des droits humains, (iii) l'appropriation par les communautés des mesures préventives favorables à l'amélioration de leur bien-être, (iv) le développement de l'entrepreneuriat local pour contribuer à la diversification de l'économie nationale, (v) l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles visant le développement équitable, égalitaire et inclusif du capital humain et (vi) l'accès des populations notamment les plus démunies, aux services de qualité en matière d'éducation et de Santé y compris le VIH/sida.

La FAO est intervenue dans les domaines relatifs aux statistiques, aux droits humains, à l'amélioration du bien-être des communautés, au développement de l'entrepreneuriat local et à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles à travers le cadre de programmation pays 2012-2016 et le programme de terrain dans ses composantes nationales, sous-régionale, régionale et globale.

Le processus de formulation de l'UNDAF 2018-2022, dans lequel la FAO Gabon est bien engagée est marqué par les étapes suivantes:

- une formation en juillet 2016 sur les nouvelles directives de l'UNDAF,
- la revue finale tenue en octobre 2016,
- l'atelier de planification en janvier 2017 qui a permis la sélection de quatre domaines de coopération : croissance diversifiée, durabilité environnementale et résilience, gouvernance et développement inclusif.
- La formulation du cadre de résultats par les groupes de travail
- La budgétisation.

La FAO participe à tous les domaines et assure le leadership du domaine durabilité environnementale et résilience, notamment en ce qui concerne l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation des résultats, la budgétisation. La mobilisation des ressources de l'UNDAF se fera conjointement avec le Système des Nations Unies. La FAO y contribuera à travers la recherche des moyens de financement du présent CPP.

Le présent CPP constitue la contribution de la FAO aux domaines de coopération entre le Gabon et le Système des Nations Unies et pour s'aligner sur le cycle de l'UNDAF va s'achever en 2022.

Annexe 3: Filière des projets du PCT dans les CPP

Pays		Gabon			
Cycle de mise en œuvre du CPP		Début: Année 2017	Mois janvier	Fin: Année 2022	Mois décembre
Calendrier relatif à la filière indicative du PCT		Début: Année 2017	Mois Janvier	Fin: Année 2022	Mois Décembre
Réf. aux priorités et produits du CPP*	Contribution du PCT aux résultats du CPP - Titre (PCT et Fonds du PCT)	Portée/type d'interventions du PCT (PCT et Fonds du PCT)	Ressources affectées pour l'exercice biennal, à titre indicatif	Ressources nécessaires/ fourchette, à titre indicatif (en USD)	Institution gouvernementale/ partenaire d'exécution
Priorité du Gouvernement 1 (ou résultante nationale 1): Renforcement du cadre institutionnel et des capacités nationales					
Produit 1.1: Les capacités nationales renforcées en ingénierie juridique révisent et actualisent les textes juridiques, régissant la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	En 2022, le PNAT est finalisé et mis en œuvre. Au moins trois codes (agricole, forêt et eau) sont révisés ou complétés et mis en application. Les conditions d'accès aux terres et à leurs usages sont précisées	La contrainte majeure à la révision et l'actualisation de textes relatifs aux différents codes, est la faible capacité des juristes à élaborer les textes réglementaires devant compléter les dispositions législatives relatives. L'assistance portera sur une formation pratique à la formulation des textes juridiques au profit des juristes affectées dans les ministères du secteur agricole et rural et la mise en place d'une plateforme multisectorielle de communication sur les dispositions de ces codes	2017-2018	140 000	MAEPG/MEFFE/MSPPPME
			2017-2018	50 000	MAEPG/MEFFE

<p>Produit 1.2: Les politiques et stratégies sectorielles sont actualisées et prennent en compte les orientations du PSGE, notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de gestion des ressources naturelles</p>	<p>D'ici 2022, la stratégie nationale de valorisation des PFNL et le plan d'action sur l'utilisation de la faune sauvage par les populations autochtones et rurales sont mises en œuvre, suivies et évaluées</p>	<p>Les régimes fonciers relatifs aux terres agricoles sont dans différents et les procédures d'accès sont complexes et difficilement mises en application l'assistance portera sur la révision des textes la définition de dispositions pratiques d'accès aux terres agricoles.</p> <p>La stratégie de valorisation des PFNL a été élaborée dans le cadre de la première phase du projet sous-régional. L'assistance portera sur l'appui à son actualisation et l'élaboration du plan d'actions sur l'utilisation de la faune sauvage</p>	<p>2019-2020</p>	<p>60 000</p>	<p>MEFPE</p>
---	--	---	------------------	---------------	--------------

	<p>D'ici 2022, les plans de développement de l'élevage, de la pêche et aquaculture élaborés et mis en œuvre, suivis et évalués.</p> <p>La stratégie nationale de développement des semences est élaborée et mise en œuvre</p> <p>La stratégie nationale de développement des semences est élaborée et mise en œuvre</p> <p>D'ici 2018, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et le plan d'action sont mis en œuvre.</p>	<p>Malgré une forte demande en produits carnés, les potentialités du secteur de l'élevage sont sous-exploitées. L'assistance à fournir visera l'élaboration d'un plan quinquennal de développement de l'élevage</p> <p>L'intensification de la production agricole passera par la mise à disposition à temps de semences de qualité. Actuellement le système de production et de distribution des semences de qualité est peu fonctionnel. Pour remédier à cette situation, la FAO appuiera l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des semences.</p> <p>Avec l'assistance de la FAO, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle est en cours d'élaboration. L'assistance portera sur la formulation d'un plan d'action et l'appui à la mise en œuvre des documents stratégiques (TCPF)</p>	<p>2017-2018</p> <p>2017-2018</p> <p>2019-2020</p>	<p>80 000</p> <p>40 000</p> <p>60 000</p>	<p>MEFPE</p> <p>MEFPE</p> <p>MEFPE</p> <p>MAEPG/MEFPE/MSPP</p>
--	--	--	--	---	--

<p>Produit 1.3 : Le plan directeur de la formation agricole et rural est élaboré, validé et mis en œuvre</p>	<p>Le plan directeur est élaboré de façon participative, validé et mis en application</p>	<p>Le secteur agricole et rural dispose de 2 établissements supérieurs (INSAB et ENEF), d'une école de cadres moyens (ENDR) et d'écoles des agents techniques d'agriculture et d'élevage. La formation agricole est plus orientée à fournir des agents pour l'administration et prend en compte insuffisamment les besoins du secteur privé y compris l'entrepreneuriat individuel. L'assistance portera sur la réalisation d'un plan directeur de la formation agricole qui tient compte des besoins actuels du secteur agricole et rural</p>	<p>2017-2018</p>	<p>150 000</p>	<p>MAEPG/MEFPE</p>
<p>Produit 1.4: Les capacités nationales sont renforcées dans la gestion des politiques, des programmes et en statistiques</p>	<p>D'ici 2022, les structures publiques auront élaboré et mis en œuvre au moins 5 projets et programmes et évalué deux politiques ou stratégies nationales dans les domaines du développement des chaînes de valeur et de la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Les structures publiques des provinces ne disposent ni des moyens techniques ni des ressources humaines formées pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations agro-climatiques nécessaires à la mise en œuvre d'une agriculture intelligente. L'assistance portera sur l'appui en place de stations météorologiques et la formation des ressources humaines</p>	<p>2017-2018</p>	<p>100 000</p>	<p>MAEPG/MEFPE/MSPP</p>

Priorité du Gouvernement 2 (ou résultante nationale 2): Gestion durable des ressources naturelles				
		2017-2018	100 000	MAEPG/MEFPE/MSPP
Produit 2.1: Les connaissances sur les ressources naturelles sont renforcées :	La table de composition des aliments est réalisée	La composition alimentaire des productions agricoles, des PFNL est largement méconnues. Pour en améliorer l'utilisation alimentaire, il convient d'en analyser les compositions ce qui sera utile aux nutritionnistes. L'assistance portera sur l'analyse de la composition des produits alimentaires.		
Produit 2.2: Les outils de gestion des écosystèmes sont élaborés et appliqués y compris les plans d'aménagement	D'ici 2022, 10 plans d'aménagement des espaces agro-pastoraux, aquatiques et forestiers sont conçus et mis en application			
Produit 2.3. Les institutions mettent en œuvre les mécanismes de redynamisation et de durabilité environnementale et bénéficient des financements y associés	D'ici 2022, les systèmes de suivi, notification et vérification sont appliqués dans 9 forêts hors parcs nationaux et 2 sites industriels.	Dans le cadre du projet viande de brousse, un appui est fourni aux communautés dans l'exploitation des ressources fauniques. L'assistance envisagée portera sur un appui aux communautés y compris les populations autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans simplifiés de gestion pour une gouvernance forestière et la génération durable de revenus.	100 000	MEFPE
Produit 2.4 : Les communautés locales participent à la gestion durable des ressources forestières	D'ici 2022, au moins 4 forêts sont gérées de façon durable par les communautés locales			



Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture au Gabon
1.206. V, Impasse Pascal Nze Bie, Pont de Gué Gué
BP : 2643 Libreville, Gabon ✉ FAO-GA@fao.org
 www.fao.org/gabon/fr/
Tel: (+241) 01 44 42 83 / 01 44 42 84